

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 27 mai 2024, à 14 h.

NOMINATION AU POSTE DE VICE-RECTEUR AUX ÉTUDES ET À LA FORMATION

CONSIDÉRANT l'article 39 de la Loi sur l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 1 et 2.2 du Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 6 du Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'annexe 6-A « Protocole des cadres supérieurs » du Règlement général 6 de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 41 et 51 al 3 c) iv) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-CA688-04.02.01-R7661 (5 octobre 2021) relative à la nomination de Line Tremblay à titre de vice-rectrice aux études et à la formation;

CONSIDÉRANT le départ de Line Tremblay et la vacance créée au poste de vice-recteur/vice-rectrice aux études et à la formation;

CONCERNANT la résolution 2023-CA717-04.02.02-R7955 (30 octobre 2023) autorisant l'ouverture du poste de vice-recteur/vice-rectrice aux études et à formation, l'adoption de la description de fonctions, incluant les exigences de ce poste, et la nomination d'Adel Omar Dahmane à titre de vice-recteur par intérim;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études (2024-CE656-04.02.01-R6277, 14 mai 2024);

CONSIDÉRANT les explications du recteur et du vice-recteur aux ressources humaines;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de nommer Adel Omar Dahmane au poste de vice-recteur aux études et à la formation, pour un mandat de 5 ans à compter de ce jour;
2. de mandater le recteur pour fixer les conditions d'engagement du vice-recteur aux études et à la formation;
3. de nommer Adel Omar Dahmane, à titre de vice-recteur aux études et à la formation, membre de tous les organismes, comités, commissions ou groupes de travail auquel le vice-recteur aux études et à la formation siégeait à ce titre, et ce à compter de son entrée en fonction.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général